

# ASSURANCE REVOLVING SANS CARTE : INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

À renvoyer à Buy Way

## INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT 1 :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de résidence : .....

## INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT 2 :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de résidence : .....

## INFORMATIONS RELATIVES À L'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCES : BUY WAY PERSONAL FINANCE S.A.

BUY WAY PERSONAL FINANCE S.A., société anonyme dont le siège est établi à B-1000, Boulevard Anspach 1/11, RPM Bruxelles, TVA BE 0400.282.277, agissant en qualité d'agent d'assurances lié des assureurs CARDIF Assurance Vie S.A. et CARDIF Assurances Risques Divers S.A et inscrit sous le n° FSMA<sup>(1)</sup> 019542A.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSUREURS : CARDIF ASSURANCE VIE S.A. ET CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS S.A.

CARDIF Assurance Vie S.A. : société de droit français - Siège social: 1, Bd Haussmann à F-75009 PARIS - autorisée en Belgique via sa succursale: 1424, Chaussée de Mons à B-1070 BRUXELLES - RPM Bruxelles BE 0435.018.274 - entreprise d'assurance agréée en Belgique par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 979.

CARDIF Assurances Risques Divers S.A. société de droit français – siège social Bd Haussmann 1, 75009 PARIS – succursale en Belgique : chaussée de Mons 1424 - 1070 Bruxelles - Entreprise d'assurance agréée sous le n° FSMA 978

Pour la politique de rémunération de CARDIF Assurance Vie S.A. et CARDIF Assurances Risques Divers S.A. : <http://www.bnpparibascardif.be/fr/pid3079/vergoedingen.html>

Pour la politique de conflit d'intérêt de CARDIF Assurance Vie S.A. et CARDIF Assurances Risques Divers S.A. : <http://www.bnpparibascardif.be/fr/pid3080/belangenconflicten.html>

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSURANCE REVOLVING SANS CARTE

- L'Assurance Revolving sans Carte est une assurance collective souscrite par BUY WAY PERSONAL FINANCE S.A (preneur) auprès de CARDIF Assurance Vie S.A. et CARDIF Assurances Risques Divers S.A. (Assureurs), à laquelle vous adhérez.

- Deux versions :

- La version STANDARD comprend les garanties suivantes : Décès, invalidité totale permanente et incapacité temporaire totale de travail.
- La version PREMIUM comprend les garanties suivantes : Décès, invalidité totale permanente, incapacité temporaire totale de travail et Perte d'emploi involontaire.

## LES RISQUES COUVERTS ET LA PRISE EN CHARGE

### Décès

En cas de décès de l'assuré par suite de maladie ou d'accident, l'assureur règle au bénéficiaire le solde du compte à la date du décès.

### Invalidité totale permanente

En cas d'invalidité totale permanente l'assureur règle au bénéficiaire le solde contractuellement dû au jour du sinistre diminué des éventuelles indemnités versées dans le cadre de la garantie incapacité temporaire totale de travail.

### Incapacité temporaire totale de travail

En cas d'Incapacité temporaire totale de travail l'assureur paiera au bénéficiaire, après le délai de carence (minimum 3 mois) les remboursements mensuels minimums en vigueur à la date d'arrêt total de travail et venant à échéance pendant cet arrêt de travail (dans la limite du total restant dû à cette même date).

### Perte d'emploi involontaire

En cas de licenciement de l'assuré pour raison indépendante de sa volonté, survenant après la période de stage et au terme du délai de carence (60 jours), l'assureur règle les mensualités en vigueur à la veille du sinistre, à chaque date d'arrêt de compte mensuel. L'intervention de l'assureur est limitée à 12 prestations mensuelles par sinistre et ne pourra excéder le montant du solde du crédit à la date du début de la période de chômage.

## GARANTIES DE L'ASSURANCE REVOLVING SANS CARTE

L'étendue des garanties et des exclusions contractuelles est décrite dans les Conditions générales dont vous avez pris connaissance et que vous pouvez également retrouver sur notre site web [www.buyway.be/infos-legales-2/](http://www.buyway.be/infos-legales-2/).

## VENTE À DISTANCE

L'adhésion à l'assurance collective a lieu dans le cadre d'une vente à distance conclue par l'intermédiaire de BUY WAY PERSONAL FINANCE S.A. Le présent document signé, ainsi que le certificat d'adhésion signé, sont à remettre au point de vente qui se chargera de les transmettre à l'intermédiaire d'assurances.

Pour toutes questions relatives à l'assurance et ses conditions, vous êtes invité(e) à vous adresser exclusivement à l'intermédiaire d'assurance BUY WAY PERSONAL FINANCE S.A., situé à B-1000, Boulevard Anspach 1/11.

<sup>1</sup> La FSMA (Financial Services and Markets Authority) est l'autorité belge qui exerce le contrôle du secteur financier. Elle a son siège Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles

## VALIDITÉ

Les caractéristiques, conditions et autres modalités de l'assurance peuvent être modifiées à tout moment, par un commun accord entre l'Assureur et le Preneur. Elles sont par conséquent uniquement valables à la date à laquelle elles sont fournies.

## DURÉE

Les garanties prennent effet à la date de signature de la demande d'ouverture de compte ou à la date de signature de la demande d'adhésion à l'assurance, sous réserve du paiement de la prime, et pour une durée d'un mois. Chaque mois, les garanties sont tacitement reconduites pour une durée d'un mois, aux conditions et tarifs en vigueur à cette date.

## PRIME ET COMMISSIONS

La prime mensuelle est calculée sur la base de l'encours mensuel du crédit et est payée conjointement avec le remboursement des mensualités. La taxe de 4,40% (décès, invalidité totale permanente et incapacité temporaire totale de travail) et de 9.25% (Perte d'emploi involontaire) est incluse.

Les coûts d'administration et du capital de l'assureur s'élèvent à 6.5% de la prime (hors taxes) perçue.

Le point de vente, en sa qualité d'apporteur d'affaires, peut percevoir une rétribution d'apport unique. Vous pouvez obtenir cette information en vous adressant à Buy Way en précisant l'identité de l'apporteur d'affaires pour lequel l'information est souhaitée.

## DROIT DE RÉTRACTATION – DROIT DE RÉSILIATION

Vous avez la possibilité d'annuler la présente adhésion sans pénalités et sans motivation par lettre recommandée ou par courrier normal dans un délai de 14 jours suivant l'adhésion à l'assurance. Cette demande doit être adressée à l'intermédiaire d'assurances.

La résiliation prend effet immédiat au moment de la notification.

Les contrats en cours peuvent également être résiliés conformément aux modalités prévues dans les conditions générales.

## DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent contrat est régi par le droit belge et en particulier par la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre et toutes ses extensions, modifications et arrêtés d'exécution.

Tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux belges.

Toute communication dans le cadre et /ou en vertu du contrat est faite dans la langue qui a été enregistrée lors de l'ouverture de la relation.

## RECOURS

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles liées au contrat d'assurance peuvent être adressées par écrit à :

CARDIF Assurance Vie S.A.  
Chaussée de Mons 1424  
1070 Bruxelles  
gestiondesplaintes@cardif.be,  
Tél. : +32 2 528 00 03  
(www.bnpparibascardif.be)

CARDIF Assurances Risques Divers S.A.  
Société de droit français – siège social Bd Haussmann 1, 75009 PARIS  
succursale en Belgique : chaussée de Mons 1424 - 1070 Bruxelles  
gestiondesplaintes@cardif.be,  
Tél. : +32 2 528 00 03  
(www.bnpparibascardif.be)

Si la solution proposée par l'assureur ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend à

Ombudsman des Assurances  
Square de Meeûs, 35  
1000 Bruxelles  
Tél. : +32 2 547 58 71  
Fax : +32 2 547 59 75  
www.ombudsman.as  
E-mail: info@ombudsman.as

L'introduction d'une plainte ne réduit en rien la possibilité d'intenter une action en justice.

## TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont destinées à être traitées par BNP Paribas Cardif, société de droit français - Siège social: 1, Bd Haussmann à F-75009 PARIS - autorisée en Belgique via sa succursale: 1424, Chaussée de Mons à B-1070 BRUXELLES - RPM Bruxelles BE 0435.018.274 - entreprise d'assurance agréée en Belgique par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 979, ainsi que par BUY WAY PERSONAL FINANCE S.A dont le siège social est établi à B-1000, Boulevard Anspach 1/11. Elles seront uniquement utilisées afin d'assurer la gestion des produits d'assurances, le service à la clientèle, l'acceptation des risques, la gestion des contrats, des primes et des sinistres ainsi que la prévention et la lutte contre toute forme de fraude. En vertu de la loi du 8/12/1992, vous bénéficiez d'un droit d'opposition gratuit au traitement à des fins de direct marketing, d'accès et de rectification de vos données personnelles en notre possession. Ceux-ci peuvent être exercés sur demande écrite à BNP Paribas Cardif. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de la Commission pour la Protection de la Vie Privée. Les destinataires de vos données sont BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, CARDIF Assurance Vie S.A. et CARDIF Assurances Risques Divers S.A.. Dans un but de gestion rapide du contrat et/ou du dossier sinistre, les soussignés donnent par la présente leur consentement spécifique quant au traitement des données médicales les concernant sans l'intervention d'un professionnel de la santé.

Je /nous soussigné(e)s,..... et .....

- déclare/déclarons avoir pris connaissance des caractéristiques de l'assurance Revolving sans Carte
- déclare/déclarons avoir reçu un exemplaire des conditions générales et en accepter les termes
- déclare/déclarons avoir adhéré à cette assurance de son plein gré, après réflexion et sans aucune contrainte
- déclare/déclarons expressément adhérer à la clause de traitement des données à caractère personnel

### Signature de l'adhérent

Écrire à la main la mention : **Lu et approuvé**

.....

### Signature de l'adhérent 2

Écrire à la main la mention : **Lu et approuvé**

.....